

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE  
DE  
MARQUEFAVE  
31390  
☎ 05.61.87.85.13**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

**Etaient présents** : M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, Mme Céline CAMACHO, Mme Véronique CHEVRIE, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE, Mme Sandrine FURBEYRE, Mme Martine GILAMA, M. Laurent PIGNER, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA et Mme Nathalie ASPE ayant donné procuration à Mme Céline CAMACHO.

**Etait absent excusé** : aucun.

**Etait absent** : M. Romain BASSO.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juin 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Il n'y en a pas.  
Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Céline CAMACHO est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1- Elections sénatoriales du 27 Septembre 2020 : Election et désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants.

Après la mise en place du bureau électoral, le rappel du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants et le déroulement de chaque tour de scrutin, Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des délégués :

M. PAYEN Eric 14 voix

M. BELLIA Frédéric 14 Voix

M. INARD Gaëtan 14 voix.

Les candidats ayant obtenus plus de la majorité absolue des voix (8), ils sont élus au premier tour de scrutin. Aucun refus des délégués n'a été constaté par le Maire.

Monsieur le maire fait ensuite procéder à l'élection des suppléants :

Madame GILAM Martine 14 voix

Monsieur DEBACQ Pascal 14 voix

Madame SALADO Anne-Marie 14 voix

Les candidats ayant obtenus plus de la majorité absolue des voix (8), ils sont élus au premier tour de scrutin. Aucun refus des délégués n'a été constaté par le Maire.

Aucune observation ni réclamation n'a été relevée.

Le procès-verbal est clos à 19h35.

2- Délibérer sur l'instauration du RIFSEEP au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la mise en œuvre du RIFSEEP dans la collectivité relève d'une obligation légale ( décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat). Il remplace tout autre régime indemnitaire en place.

M. le maire insiste sur le long travail préparatoire effectué par le groupe de travail constitué à cet effet en 2019.

Puis il informe de Conseil de l'avis du comité technique en date du 25 juin 2020 sur le projet de mise en place du RIFSEEP dans la collectivité.

Il expose les différents critères d'attribution ainsi que la structure du RIFSEEP (IFSE et CIA).

Puis, il donne des exemples de critères d'évaluation de l'IFSE (Indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise) ainsi que du CIA (complément indemnitaire annuel).

Enfin, il indique les plafonds réglementaires (IFSE et CIA) qui encadrent ce régime indemnitaire.

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP tel qu'il vient de lui être présenté

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a plus. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la mise en place du RIFSEEP tel qu'il vient de lui être présenté et autorise le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du RIFSEEP dans la collectivité.

**QUESTIONS DIVERSES : aucune**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le : 16 juillet 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 06 juillet 2020.

Le secrétaire de séance,

Céline CAMACHO



Le Maire,



Eric PAYEN

